

# Conseil d'administration du 7 juillet 2025

**Présentes** : Ash DUPUIS, Patricia LECLERC, Morgane PIETERS, Clémentine BOLLARD, Eléonore KISSEL, Marjorie MAQUEDA, Louise ROUILLÉ.  
**Invitée** : Julie ABBOU-BRENDEL, conservatrice-restauratrice.  
**Excusées** : Chloé BARLE, Blandine DADILLON, Anaïs DIEZ, Émilie DOMINEY, Pauline ELIE, Amélie MÉTHIVIER  
**Absente** : Natacha FRENKEL  
**Pouvoirs** : A. Diez à C. Bollard, L. Rouillé à N. Frenkel, E. Dominey à M. Pieters, B. Dadillon à A. Dupuis, A. Méthivier à E. Kissel.  
**Prise de notes** : CF. Blind.  
**Président de séance** : C. Bollard.

## I. Actualités des groupes de travail

### 1. MP

#### ● Évocation du courrier de Gwenola Furic sur les marchés publics

Normalement une attestation sur l'honneur pour la partie professionnelle et pour la partie personnelle est valable en tant qu'attestation fiscale.

Quant à l'attestation à demander aux services fiscaux, elle est en général obtenue facilement, même si ça dépend des institutions. On peut aussi la demander avant l'adjudication.

#### ● Utilisation abusive des CV

Le conseil d'administration souhaite alerter, au niveau national, les donneurs d'ordre et les architectes du patrimoine qui font de la maîtrise d'œuvre. Une réunion à ce sujet a eu lieu entre M. Pieters, C. Bollard et L. Rouillé ; puis H. Dreyfus, du groupe Monuments historiques a été contactée. Elle a suggéré de préalablement sonder les conservateurs-restaurateurs à ce sujet, pour savoir combien de personnes ont rencontré ce problème, si certaines régions sont plus touchées que d'autres... Elle suggère également de prévenir l'Association des architectes du patrimoine (libéraux).

On peut tout à fait commencer à préparer les courriers et la liste des destinataires de celui-ci entre-temps. Il faut cibler les DRAC, notamment.

Une administratrice se demande s'il est utile de contacter le groupe de travail interministériel qui travaille sur les marchés publics, ECLAUSES, elle doute que ce sujet entre dans leur périmètre d'intérêt et d'intervention.

Il est suggéré deux volets d'intervention :

1°) sensibilisation des pouvoirs publics, des donneurs d'ordres et des professionnels (façon de présenter un CV) d'une part,

2°) et d'un autre côté le volet judiciaire qui était la question du conservateur-restaurateur qui a lancé l'alerte : il ne voulait pas se lancer dans un recours seul. Dans le cas d'un volet judiciaire, la FFCR devra se faire accompagner et il faudra des éléments concrets pour étayer le dossier.

Il n'est pas moins grave que le CV soit utilisé si le marché n'est pas remporté. Ce n'est pas ce qui a été évoqué lors de la précédente réunion, mais le fait qu'il est plus facile de récupérer des pièces sur l'équipe qui a remporté le marché, même s'il n'est pas certain que l'équipe soit détaillée.

Les membres conservateurs-restaurateurs des équipes ont-ils un accès plus facile aux pièces du dossier ? Cela ne risque-t-il pas d'éveiller des questionnements au sein des institutions concernées ? L'avis d'attribution des marchés est publié et le nom des professionnels du groupement y figure. Et les sous-traitants ? Ce n'est pas certain.

Pourquoi attendre pour informer le ministère ? On aura le temps de faire passer des questions aux confrères et consœurs si une action supplémentaire est nécessaire. L. Rouillé va préparer la liste des gens à qui diffuser le courrier, et un petit groupe de travail se propose de travailler sur la manière de prévenir les adhérents et sur les conseils concernant le CV. Dans un second temps, on pourra si besoin travailler sur la partie judiciaire.

**Le conseil d'administration vote à l'unanimité** cette démarche. Il sera invité à relire les éléments avant envoi.

## 2. Archéologie

### ● Journées de l'Archéologie

Par M. Maqueda.

La billetterie sera faite par le FFCR (campagne Helloasso) cet été. Si tout va bien elle pourra être lancée en septembre. Il est envisagé une demande participation de 5 euros pour le moment. Un buffet est prévu. Des demandes de subventions ont été faites par Arc'Antique.

3 étudiants conservateurs-restaurateurs ont répondu à l'appel à communiquer : la FFCR pourrait-elle prendre en charge les frais d'hébergement et de transport de ces étudiants ? Il avait été envisagé 190 euros par personne maximum, la difficulté étant qu'Arc'Antique devait dans un premier temps rembourser les frais avancés par les étudiants et ne peut le faire qu'au réel.

La FFCR rembourserait ensuite Arc'Antique. La FFCR peut-elle prendre en charge des frais de non adhérents ? Cela rentre-t-il dans le cadre de l'objet de l'association ? Dans la mesure où la FFCR est coorganisatrice de l'événement, cela ne semble pas poser question (dépense de défraiement des intervenants). Reste à trouver comment limiter la dépense aux 190 euros envisagés. E. Kissel : Est-ce que ça pourrait prendre la forme d'un prix comme pour l'équipe d'étudiants allant au Congrès annuel de la SMQ à Montréal ?

P. Leclerc, trésorière, demande que soit échangée une « convention » qui cadre les dépenses de la FFCR. M. Maqueda et P. Leclerc s'en occupent.

À noter : Il faudra penser à annoncer les conditions et éventuelles limitations, la prochaine fois, au moment de l'appel à communication. Si cela avait été annoncé que les participants seraient défrayés, cela aurait peut-être pu déclencher d'autres participations.

## II. Communication

### Communication « externe »

#### ● Projet de médiation

**Invitée** : Julie Abbou-Brendel, conservatrice-restauratrice du patrimoine spécialisée en arts du feu (céramique et verre, diplômée de l'INP en 2016), engagée depuis plusieurs années dans des actions de médiation inclusive autour de la conservation-restauration du patrimoine, tous matériaux confondus. Elle a passé 5 ans et demi au C2RMF puis à la bibliothèque de Genève. Depuis, elle se consacre exclusivement à la médiation, compétence qu'elle avait commencé à exercer au sein de son activité depuis 2017. Elle est actuellement en contrat à temps partiel en médiation dans une association liée à la ville de Genève.

Elle intervient régulièrement auprès du grand public, notamment les publics en situation de handicap, et développe actuellement deux projets complémentaires : l'organisation des visites pour les publics en situation de handicap, et plus récemment, des visites et présentations en langue des signes à destination des entendants (ces missions ont été expliquées lors du colloque

de l'ARAAFU l'an dernier). Elle s'occupe également de médiation sous forme digitale pour les publics éloignés et en situation de handicap : deux visites virtuelles ont été développées. Aujourd'hui elle développe une action en direction du jeune public éloigné et en situation de handicap, pour faire découvrir la profession de conservateur-restaurateur. Elle est également impliquée dans les médias sociaux, avec pour objectif de rendre notre discipline plus visible, accessible et compréhensible par le plus grand nombre (sous titres anglais, français, langue des signes), en France comme en Suisse. Un test récent a attiré jusqu'à 48 000 vues, sur des sujets très simples, sans lien avec la conservation-restauration, ce qui donne une idée de la demande (importante).

Elle souhaiterait continuer cette démarche, assurer une certaine traçabilité pour les nouvelles générations sous forme de réels courts d'une minute trente (7 heures de travail pour 1 réel). Elle souhaiterait que cette politique de communication soit cohérente avec celle de la FFCR. C'est un projet très ambitieux, à long terme l'objectif pourrait être d'intégrer, pourquoi pas, ces contenus sur le site du ministère de la Culture. Elle souhaiterait intégrer ce projet dans une démarche collective, c'est pourquoi elle sollicite aujourd'hui l'avis du conseil d'administration de la FFCR.

M. Maqueda et A. Dupuis qui s'occupent des réseaux sociaux, se questionnent sur la façon dont la FFCR pourrait travailler avec J. Abbou sur ce projet qui rentre complètement dans les objectifs de la FFCR de promotion de la profession. A. Dupuis rêve de développer ce genre de contenu – notamment inclusif – pour le grand public sur les réseaux sociaux.

Dans un premier temps, les réseaux sociaux de la FFCR peuvent tout à fait relayer les publications. M. Maqueda propose de travailler sur la création d'un **groupe de travail** sur le sujet. Peut-être commencer par intégrer J. Abbou dans le groupe de travail communication, dans un sous-groupe spécifique ? J. Abbou est d'accord. M. **Pieters** est également intéressée pour rejoindre le groupe communication sur ce projet. **A. Dupuis** pilotera ce projet pour la FFCR.

### ● Site

De nombreux tickets d'anomalie ont été remontés à la société Illisite, qui par ailleurs doit encore finaliser le module des adhésions. Récemment un calendrier leur a été demandé pour fixer la fin de leur primo-intervention. De nombreux adhérents n'ont pas vu les e-mails de modus operandi de la première connexion à la partie adhérents et écrivent ou appellent pour le connaître, mais la partie « adhérents » fonctionne bien, sauf pour une personne.

### ● Facebook

Il devrait être possible d'envoyer directement des informations grand public du site vers Facebook d'un clic, ce qui serait peu chronophage. Pour le moment, cela ne fonctionne pas car les transferts se font sur le compte FFCR Facebook et pas sur la page de la FFCR. C.-F. Blind a créé un ticket pour régler la question avec Illisite, faute d'avoir plus d'informations sur le compte Facebook lui-même.

## III. Fonctionnement interne

### Gestion courante (conseil d'administration)

#### ● Validation des comptes rendus de réunion de conseil d'administration

Les comptes rendus des deux précédentes réunions de juin sont validés à l'unanimité.

#### ● Relance - adhésions 2025

Un message de relance pour les adhésions 2025 sera relayé demain dans la newsletter « Informations, colloques et annonces » et un e-mail spécifique sera préparé pour un envoi le 15 juillet.

### ● **Assemblée générale 2026**

L'assemblée générale est difficilement organisable le 3 avril 2026. Le 4 avril est le début des vacances scolaires de la zone A et c'est le week-end de Pâques le jour suivant (samedi-lundi). De plus, les Journées professionnelles de la conservation-restauration auront lieu les 2 et 3 avril. En ce qui concerne l'assemblée générale de l'ECCO elle aura lieu entre les 8 et 12 mai donc il n'y a pas de chevauchement possible des dates.

Un vote électronique sera organisé cette semaine pour proposer au conseil d'administration deux dates : le vendredi 27 ou le lundi 30 mars 2026.

### ● **Courriers envoyés récemment**

Il est décidé de relancer les personnes du ministère de la Culture à qui la FFCR a écrit, sans réponse jusqu'ici :

1/ Christine Germain-Donnat, cheffe du bureau des acquisitions, de la restauration, de la conservation préventive et de la recherche

2/ Jean-François Hébert, directeur général des patrimoines et de l'architecture et Christelle Creff, cheffe du service des musées de France.

### ● **Règles sur réponses aux e-mails adressés au conseil d'administration**

Une administratrice pourrait-elle se charger de surveiller que des réponses soient apportées dans un délai raisonnable aux e-mails et questions adressées au conseil d'administration ? La question va être posée aux secrétaires élues, c'est une mention qui figure sans doute dans la fiche de poste. Elles peuvent bien entendu signaler si elles ont besoin d'un relais

### ● **Outils de gestion**

M. Pieters communique l'adresse d'un tableau commencé sur Trello, un outil de gestion de projet pour que le conseil d'administration regarde et décide s'il aurait envie d'utiliser cet outil au lieu d'utiliser les e-mails. Il est possible de faire de projets et que chacun réagisse et participe. Il faut créer un compte pour accéder.

Il serait préférable que le titulaire des documents de la FFCR soit un compte de la FFCR et pas celui d'une personne, même une administratrice.

<https://trello.com/invite/b/685a680d01923094c982af8d/ATTI9084473a19feb16801d9f41c76dd0c95C3D2D4F5/ffcr>

### ● **Licences Nukema pour les adhérents**

27 adhérents ont souhaité rejoindre l'expérience et les comptes ont bien été créés de même que la campagne helloasso de billetterie pour le service annuel (60 euros) à rembourser à la FFCR qui a réglé l'ensemble des licences. Il n'y a pas de moment de retour d'expérience collectés par le conseil d'administration pour améliorer les filtres créés par défaut.

## IV. Formations

### Formation initiale (et les associations étudiantes), la CNCP

- **Fiches Onisep**

La fiche de l'Onisep sur la conservation-restauration ne signale pas que les diplômés des écoles de Condé ne peuvent pas travailler sur les Musées de France. Les écoles de Condés sont très présentes sur les réseaux sociaux et dans leur communication. C'est une école privée et la communication est primordiale pour eux, pour avoir des étudiants.